



Communiqué de presse du 10 mars 2016

#Artisanat / #Bâtiment / #relance / #activité / #Rénovation énergétique

Cumul de l'ECO PTZ et du CITE pour tous les ménages :
une très bonne nouvelle

L'annonce de la Ministre de l'Environnement de l'ouverture à tous les ménages du cumul de l'ECO PTZ et du CITE est une bonne nouvelle pour l'activité des artisans du bâtiment

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : *«Les conditions de ressources qui étaient imposées jusqu'à présent pour pouvoir cumuler les deux principes aides fiscales aux travaux de rénovation énergétique - CITE et Eco PTZ - limitaient beaucoup trop l'utilisation de ces dispositifs. L'annonce de Mme Royal contribue à lever ce frein et devrait donc dynamiser les demandes de travaux »*

Paris, le 10 mars 2016 - - Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), se félicite de l'annonce de Mme Royal qui devrait permettre de relancer l'ECO prêt à taux zéro et favoriser la réalisation de nouveaux travaux de rénovation énergétique.

Un cumul favorable au déploiement de nouveaux travaux

L'ouverture à tous les ménages du cumul de l'éco prêt à taux zéro et du crédit d'impôt transition énergétique est indéniablement de nature à faciliter le financement des projets de tous les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique.

La CAPEB se félicite donc d'avoir été étendue par les pouvoirs publics, puisque désormais, tous les ménages pourront cumuler le CITE et l'Eco prêt.

Cette bonne nouvelle est d'autant plus positive qu'elle s'applique rétroactivement à toutes les dépenses engagées depuis le 1^{er} mars.

La CAPEB note également avec satisfaction l'entrée en vigueur, à partir du 1er juillet 2016, de l'éco prêt complémentaire. Cette optimisation, demandée par la CAPEB, va permettre aux ménages ayant eu déjà recours à un éco prêt sans pour autant avoir utilisé la totalité des 30 000 € mobilisables, de pouvoir bénéficier d'un éco prêt complémentaire pour financer de nouveaux travaux de rénovation énergétique (le montant moyen emprunté observé par la SGFGAS est de 17 400 €).

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- et 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

La CAPEB est aussi sur Twitter : https://twitter.com/capeb_fr

Contacts presse

Hopscotch : Baptiste Romeuf - Tél : 01 58 65 00 45 - bromeuf@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr